

L'accès des jeunes à l'emploi

Yannick Fondeur, Claude Minni*

Le chômage persistant depuis le milieu des années soixante-dix s'est traduit par des difficultés d'accès à l'emploi. Les jeunes sont les premiers concernés et leur insertion est devenue plus lente et chaotique.

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, ils sont plus souvent au chômage que les actifs ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. Par contre, après dix ans, leur taux d'emploi rejoint celui des générations plus anciennes. Lorsque les jeunes ont un emploi, celui-ci est plus souvent temporaire ou déclassé, et, à diplôme égal, les salaires sont inférieurs à ceux des actifs plus anciens. Ils terminent pourtant leurs études de plus en plus diplômés, du moins jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Malgré les différentes mesures de politique de l'emploi prises par les pouvoirs publics, ils subissent davantage les fluctuations de la conjoncture. Les jeunes sont aussi des vecteurs de diffusion privilégiés des nouvelles normes d'emploi plus flexibles, qui progressent dans l'emploi via les flux d'embauches.

Pendant plusieurs décennies, et jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, le développement quantitatif soutenu du système éducatif français s'est traduit par une élévation importante du niveau de diplôme des élèves. Depuis 1996, environ 750 000 jeunes achèvent leur for-

mation initiale chaque année. Quatre jeunes sur dix terminent leurs études diplômés du supérieur, alors que deux sur dix sont peu diplômés, titulaires au plus du brevet des collèges. À la fin des années soixante-dix, 40 % des élèves sortants étaient peu diplômés et seulement 15 % diplômés du supérieur.

Les jeunes qui travaillent pendant leurs études restent peu nombreux (*encadré 1*). Lorsqu'ils les achèvent, ils sont pour la plupart à la recherche d'un emploi et leur insertion est progressive. Au début des années 2000, trois jeunes sur dix ont un emploi le mois où ils terminent leurs études

* Yannick Fondeur appartient à l'Ires, Institut de recherches économiques et sociales ; Claude Minni fait partie du département Emploi de la Dares.

initiales, sept sur dix travaillent après un an et le taux d'emploi atteint 80 % dans la cinquième année après la fin de la scolarité. Dans cette étude, les actifs « récents » sont ceux qui ont achevé leurs études initiales dans les quatre années précédant l'année de l'enquête *Emploi* réalisée par l'Insee (encadré 2).

Un accès à l'emploi très dépendant de la conjoncture économique

Au cours du premier semestre 2005, près d'un jeune actif sur cinq ayant terminé ses études au cours des années 2001-2004 se trouve au chômage. Avec l'allongement des études, l'âge moyen

de ces actifs récents s'est élevé : il est de 24 ans au début des années 2000, contre 21 ans en 1975. Leur taux de chômage atteint 42 % pour les peu diplômés, titulaires au plus d'un brevet des collèges, contre seulement 11 % pour les diplômés du supérieur; alors qu'il se situe à un niveau intermédiaire pour les diplômés du secondaire (figure 1). De mars 2001 au premier semestre 2005, le chômage a augmenté, mais l'augmentation a été plus forte pour les actifs récents que pour ceux ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. Parmi les actifs récents, la hausse du chômage a par ailleurs été moindre pour les diplômés du supérieur et les bacheliers que pour les moins diplômés.

L'emploi des jeunes est traditionnellement très sensible à la conjoncture (Fondeur, Minni, 2005). Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des jeunes actifs se dégrade plus rapidement que celle des plus anciens, mais lorsque l'économie repart, ils sont les premiers à bénéficier de la reprise, comme à la fin des années quatre-vingt et de 1997 à 2001. Les plus diplômés sont relativement protégés des aléas conjoncturels, tandis que les peu diplômés y sont surexposés. Ainsi, de 1975 à 1985, comme de 2002 à 2005, le taux de chômage augmente plus rapidement pour les moins diplômés, l'évolution apparaissant plus homogène de 1991 à 1997. Inversement, dans la seconde moitié des années

Encadré 1

Le travail pendant les études, peu fréquent en France, s'est développé au cours des années quatre-vingt-dix

Un jeune sur dix qui poursuit des études initiales travaille en mars 2002. Ces jeunes peuvent être apprentis, avoir un emploi dans le cadre de leur formation (internes en médecine par exemple) ou cumuler une activité professionnelle avec leur formation (surveillants, animateurs de centre de loisirs, serveurs, garde d'enfants, etc.). La fréquence de l'activité professionnelle en cours d'études augmente avec l'âge : moins de 10 % avant 19 ans, 15 % à 22 ans et plus de 20 % à partir de 24 ans. Entre 19 et 23 ans, la fréquence du travail pendant les études a doublé de 1991 à 2002.

En considérant l'ensemble du cursus scolaire et non le fait de travailler à une date déterminée, les jeunes qui ont eu une ou plusieurs expériences de travail pendant leurs études sont beaucoup plus nombreux. Ainsi, 80 % des diplômés du supérieur ayant terminé leurs études en 1998 ont signé au moins un contrat de travail qui n'était pas un stage durant leur formation initiale. Ce-

pendant, une fois sur deux, il ne s'agit que d'un emploi de vacances. Le travail en cours d'étude peut être un facteur d'acquisition de compétences professionnelles, de création ou d'extension d'un réseau professionnel ; il peut aussi constituer un signal positif d'une première expérience de travail pour un employeur. Mais, d'un autre côté, il peut perturber les études, particulièrement s'il nécessite un investissement lourd. Pour les diplômés du supérieur ayant eu un emploi régulier de niveau conforme à leur niveau d'études – soit le tiers de ceux qui ont travaillé pendant leurs études –, l'impact sur le salaire à la sortie des études de cet emploi, évalué en contrôlant les autres caractéristiques individuelles, est positif. Toutes choses égales par ailleurs aussi, les emplois de serveurs, baby-sitting, manutentionnaires, agents de sécurité, employés administratifs ou ouvriers n'ont pas d'effet sur le salaire ultérieur, alors que les anciens surveillants ou animateurs de centre de loisirs ont des salaires plus faibles (Bédoué, Giret, 2005).

Bien que l'apprentissage se soit développé dans le supérieur depuis plusieurs années, il reste très majoritairement une filière de formation professionnelle initiale du secondaire alternative au lycée professionnel (préparation d'un CAP, d'un BEP ou d'un bac professionnel). Une étude récente sur les sortants du système éducatif en 1992 et 1998 ayant préparé un CAP ou un BEP montre que la formation par apprentissage est un atout sur le marché du travail (Bonnal, Clément, Mendes, 2005). La voie de l'apprentissage favorise l'accès immédiat à l'emploi, même pour ceux qui ne sont pas employés chez le maître d'apprentissage. Et pour ceux qui n'ont pas obtenu directement un emploi, les durées de chômage des apprentis sont plus courtes que celles des lycéens. L'apprentissage favorise aussi l'accès direct à un contrat à durée indéterminée et à des postes qualifiés. De plus, de 1992 à 1998, l'accès à l'emploi des apprentis s'est plutôt amélioré par rapport aux jeunes ayant fréquenté un lycée professionnel.

quatre-vingt, période de reprise, le chômage diminue plus rapidement pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP et les peu diplômés. Deux types d'effets peuvent être mis en avant pour expliquer ces phénomènes. Le premier est lié à la nature des postes sur lesquels sont embauchés les actifs les plus diplômés : les procédures et les coûts d'embauche et de séparation sont les plus importants pour les postes les plus qualifiés ; les employeurs consentent aussi les investissements les plus lourds pour ces postes. En conséquence, la gestion de ces emplois est moins sensible aux aléas conjoncturels (effet d'i-

nertie). De plus, ces postes sont plus susceptibles d'un ajustement par les salaires que les emplois moins qualifiés. Le second est l'effet de déclassement conjoncturel : en période de pénurie d'emploi, les jeunes actifs qui ne trouvent pas de travail correspondant à leur niveau de diplôme ont tendance à accepter des postes pour lesquels ils sont sur-qualifiés ; les moins diplômés sont alors victimes d'un effet d'éviction.

Durant la période 1997-2001, les peu diplômés ont toutefois été ceux qui ont le moins profité de la reprise. Leur taux de chômage

a baissé moins rapidement que celui des diplômés du secondaire ou du supérieur. Plusieurs éléments d'explication peuvent être apportés. Avec la stabilisation de la durée des études depuis 1996, la croissance rapide du flux de sortants diplômés du supérieur s'est interrompue ; ces derniers ont par ailleurs bénéficié pendant cette période de la croissance rapide du secteur des technologies de l'information et de la communication qui a surtout stimulé leur emploi. Enfin, la part des peu diplômés dans les mesures de politique de l'emploi a diminué, avec notamment le développement des « emplois-

Encadré 2

Définitions

Enquête *Emploi* : cette enquête est réalisée tous les ans par l'Insee. Elle permet depuis 1975 de déterminer la situation des individus sur le marché du travail conformément aux normes du Bureau international du travail (BIT). Jusqu'en 2002, l'enquête *Emploi* était réalisée durant un mois précis de l'année, généralement en mars. Depuis 2002, l'enquête est réalisée en continu tout au long de l'année avec un questionnaire rénové. Cette enquête permet notamment de déterminer, pour chaque individu interrogé, la date de fin de formation initiale, le plus haut niveau de diplôme, et elle fournit une description assez précise de l'emploi occupé s'il y a lieu. Pour l'exploitation de l'enquête en continu, sont retenues ici soit la moyenne annuelle de 2004, soit – lorsqu'il s'agit de prolonger des séries de l'enquête annuelle – la moyenne des deux premiers trimestres. Dans ce cas, les chiffres sont plus cohérents avec ceux des enquêtes précédentes, généralement réalisées en mars, bien qu'il reste parfois des écarts importants entre les résultats de l'enquête annuelle de mars 2002 et la moyenne des deux premiers trimestres de l'enquête en continu de 2002.

Cohorte : les cohortes de sortants de formation initiale ne sont pas suivies à partir d'un panel mais sur la base de l'échantillon de l'enquête *Emploi*, qui est renouvelé annuellement par tiers (« pseudo-panel »).

Fin de formation initiale : c'est la première interruption de formation (études scolaires ou universitaires, apprentissage) d'au moins un an. Cette date permet d'avoir une approximation de l'expérience sur le marché du travail, mais elle ne prend pas en compte les périodes de travail en cours de formation initiale et les périodes d'inactivité ultérieures. Les apprentis sont considérés en formation initiale si leur apprentissage s'est effectué en continuité de leur scolarité.

Sortants : les sortants sont, dans l'enquête *Emploi*, les individus ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'année de l'enquête.

Actifs récents : les actifs récents sont ceux ayant achevé leurs études initiales dans les quatre années précédant l'année de l'enquête *Emploi*.

Niveau de diplôme : c'est le diplôme le plus élevé de chaque indi-

vidu qui est appréhendé ; les regroupements suivants ont été retenus : supérieur long (grandes écoles et diplômes de l'université obtenus après au moins trois années d'études), supérieur court (paramédical et social, Deug, DUT, BTS, etc.), baccalauréat (général, professionnel ou technologique), diplômes des filières professionnelles courtes du secondaire (CAP, BEP ou équivalents), peu diplômés (brevet ou non diplômés).

Emplois non qualifiés : c'est l'ensemble des ouvriers non qualifiés, qui constitue une catégorie particulière de la nomenclature des professions PCS, et des employés non qualifiés, qui n'y sont pas directement repérés, mais qui font l'objet d'un regroupement *ad hoc* de professions détaillées. La clé d'agrégation proposée par Charodon (2001) a été retenue.

Nouveaux embauchés : l'enquête *Emploi* ne permet pas d'appréhender la totalité des flux d'embauches. Il est toutefois possible de repérer, parmi les personnes ayant un emploi, celles qui travaillent dans leur entreprise depuis moins d'un an, appelées ici nouveaux embauchés.

jeunes », dont huit titulaires sur dix ont atteint au moins la classe de terminale (Fondeur, Minni, 2005).

L'impact de la conjoncture sur les « trajectoires » d'insertion des jeunes générations est très net (figure 2). Par exemple, la cohorte d'élèves sortants en 1982 du système éducatif arrive sur le marché du travail dans une période de conjoncture défavorable et, un an plus tard, son taux d'emploi est très bas (47 %). Par contre, elle bénéficie par la suite de la période favorable de la fin des années quatre-vingt : son taux d'emploi croît alors rapidement pour atteindre 80 % au bout de sept ans d'ancienneté sur le marché du travail, soit davantage que les six cohortes précédentes, pourtant entrées sur le marché du travail à une période plus favorable. La cohorte 1989, au contraire, entre sur le marché du travail à un moment très favorable et son taux d'emploi de départ est donc élevé (56 %). Mais sa progression est ensuite nettement moins rapide en raison de la dégradation de la conjoncture au début des années quatre-vingt-dix, et le taux d'emploi des sortants de 1989 devient inférieur à ceux de 1982 dès six années d'ancienneté.

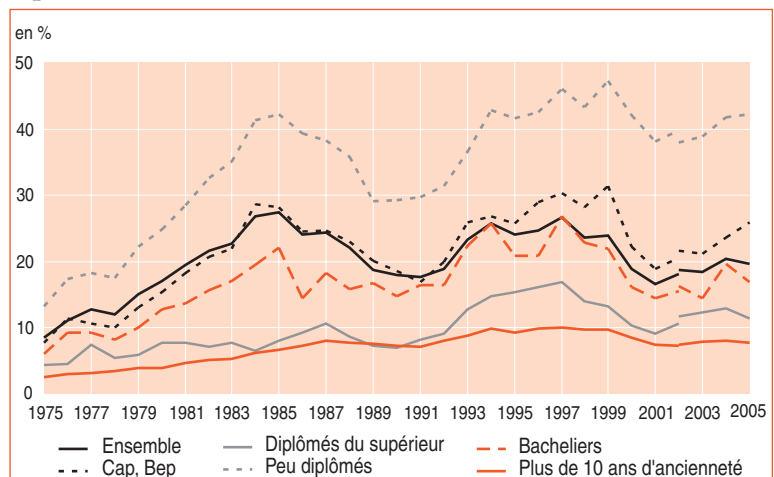
Après dix ans de présence sur le marché du travail, le taux d'emploi ne se dégrade pas fortement entre les cohortes sorties du système éducatif dans la seconde moitié des années soixante et celles ayant achevé leurs études au tout début des années quatre-vingt-dix. Il n'apparaît donc pas d'effet de génération significatif à long terme en matière d'accès à l'emploi.

Les conditions d'emploi ont également une forte dimension conjoncturelle

Entre le début des années quatre-vingt et 1988, la proportion de salariés occupant un emploi stable – c'est-à-dire un CDI du privé ou un emploi non temporaire de l'État et des collectivités territoriales – l'année suivant leur sortie du système éducatif a baissé très fortement. Cette proportion est passée de 80 % à 47 %, du fait d'une conjoncture défavorable et d'une augmentation rapide du nombre d'emplois aidés à destination des jeunes. Dans les périodes de conjoncture favorable, comme à la fin des années quatre-vingt, puis de 1997 à 2001, ce taux s'est redressé, sans toutefois retrouver les niveaux du début des années quatre-vingt (figure 3). Ces perturbations, très nettes en deçà de quatre ans d'ancienneté, disparaissent peu à peu au-delà de la cinquième année.

De même, les salaires des actifs récents travaillant dans le privé subissent des fluctuations liées à la conjoncture plus marquées que ceux des plus anciens. Pour les salaires, l'effet du niveau de diplôme est toutefois inverse à celui qu'il exerce sur le taux d'emploi : plus le niveau de diplôme est élevé, plus le salaire est sensible à la conjoncture. Cela s'explique essentiellement par les fortes variations des salaires offerts par les entreprises pour l'embauche des plus diplômés ; ils peuvent être très différents d'une année à l'autre en fonction du niveau du chômage, alors que les faibles salaires sont rapidement soumis à un effet de plancher (Fondeur, Minni, 2005). Une partie de la sensibilité au cycle des salaires des actifs récents passe aussi par des phénomènes de déclassement à l'embauche. La part des actifs récents, bacheliers ou diplômés du supérieur court, et employés sur des postes non qualifiés, varie en effet de façon impor-

Figure 1 - Taux de chômage des actifs récents par niveau de diplôme de 1975 à 2005



Note : activité au sens du BIT, données à la date de l'enquête de 1975 à 2002 et moyenne des deux premiers trimestres de l'enquête en continu de 2002 à 2005.

Le taux de chômage des personnes ayant terminé leurs études initiales depuis plus de dix ans est présenté tous niveaux de diplôme confondus, afin de pouvoir le comparer à celui de l'ensemble des actifs récents.

Sources : Insee, enquêtes Emploi.

tante au cours des vingt dernières années (figure 4). Elle augmente de 1991 à 1997, puis à partir de 2002, alors qu'elle diminue de 1997 à 2001.

La politique de l'emploi est devenue une composante structurelle du système d'insertion

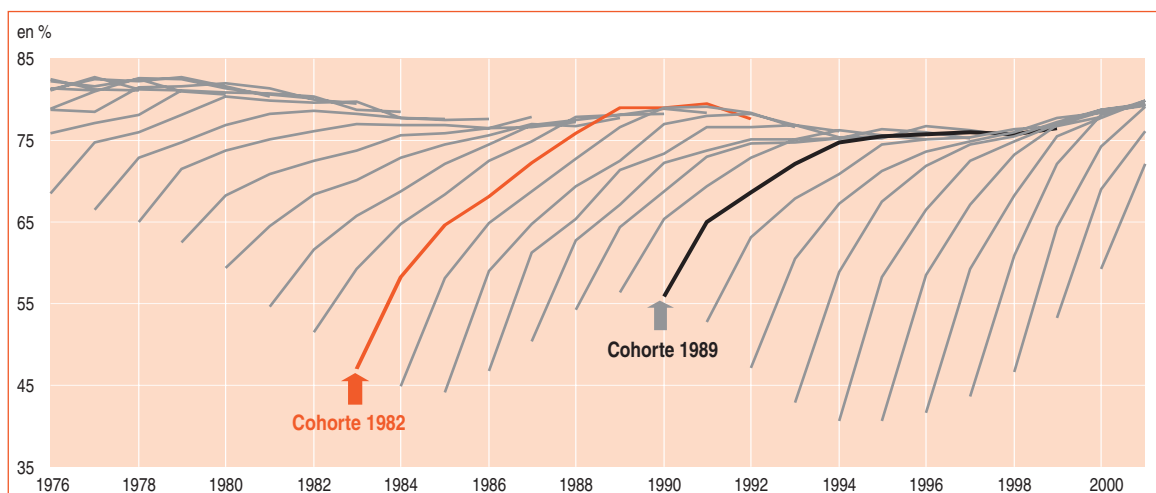
Avec la montée du chômage, les pouvoirs publics ont développé de nombreuses mesures d'aide à l'emploi ciblées particulièrement sur les jeunes. Fin 2004, près de 800 000 jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'un contrat aidé. Parmi eux, 540 000 poursuivent une formation en alternance, dont 360 000 sont en apprentissage ; les autres sont en contrats de qualification, d'adaptation ou d'orientation, mesures remplacées par un contrat unique à

partir d'octobre 2004, le contrat de professionnalisation. Par ailleurs, 180 000 jeunes occupent un autre emploi aidé du secteur marchand, dont 120 000 contrats jeunes en entreprise. Enfin, 70 000 bénéficient d'un emploi aidé du secteur non marchand, parmi lesquels 40 000 « emplois-jeunes », mesure dont les entrées ont cessé depuis le 1^{er} janvier 2003. Hors alternance, situation à cheval entre la formation et l'emploi, près d'un emploi des moins de 26 ans sur dix bénéficie d'une aide de l'État fin 2004, contre deux fois moins pour les plus âgés. Avec l'alternance, près d'un emploi de jeunes sur trois est un emploi aidé (figure 5).

Le poids des contrats aidés dans l'emploi des moins de 26 ans a augmenté jusqu'en 1999, pour atteindre 4 emplois sur 10 pour les moins de 26 ans, soit plus d'un million d'emplois contre 200 000 en

1975. Cette augmentation a été régulière, à l'exception du pic de 1985 et 1986 – années marquées par le développement des contrats de qualification, des Tuc (travaux d'utilité collective) et de la reprise des exonérations à l'embauche des jeunes. Au cours des années quatre-vingt-dix, la hausse est due à la forte progression de l'apprentissage, au développement des CES (contrats emploi-solidarité) relayés ensuite dans le secteur non marchand par les « emplois-jeunes », et à une utilisation massive de l'abattement de cotisations patronales de Sécurité sociale ouvert au titre de l'emploi de salariés à temps partiel. Ensuite, et malgré le retournement de conjoncture entamé en 2001, le nombre d'emplois aidés occupés par des jeunes a baissé jusqu'à fin 2004, avec le recul de l'abattement temps partiel puis l'arrêt du programme « emplois-jeunes »¹.

Figure 2 - Taux d'emploi par cohortes de sortants selon l'ancienneté (cohortes 1976 à 2000)



Note : emploi au sens du BIT mais hors contingent ; taux d'emploi annuels lissés par une moyenne mobile d'ordre 3.
 Lecture : en mars 1983, 47 % des jeunes ayant achevé leurs études initiales en 1982 (cohortes 1982) ont un emploi. Cinq ans après leur sortie, en 1987, 72 % ont un emploi.
 Sources : Insee, enquêtes Emploi.

¹ L'analyse n'intègre pas les allègements de charges ciblés sur les bas salaires, mesure générale qui concerne également l'emploi des jeunes.

L'apparente spécificité des emplois des jeunes, et notamment la forte part des statuts temporaires, est en réalité largement commune à l'ensemble des nouveaux embauchés

Outre leur taux de chômage élevé, les actifs récents occupent très souvent des emplois dont le statut est temporaire. Ainsi, en 2004, comme en 2003 et 2002, un actif récent salarié du privé sur trois a un contrat temporaire (intérim, CDD, contrat aidé), alors que ces contrats concernent moins d'un emploi sur dix au-delà de dix ans de présence sur le marché du travail (figure 6). Les actifs récents travaillent aussi plus souvent à temps partiel alors qu'ils souhaiteraient travailler davantage : 7 % de leurs emplois sont des temps partiel « contraints », contre 4 % au-delà de dix ans d'ancienneté sur le marché du travail. Par ailleurs, ils occupent plus souvent un emploi « déclassé », c'est-à-dire sous-qualifié par rapport à leur diplôme. En 2004, pour les diplômés du supérieur, 6 % des actifs récents occupent un poste non qualifié, contre 2 % des actifs ayant plus de dix ans d'ancienneté sur le marché du travail. Pour les bacheliers, ces proportions sont de 28 % et 9 %.

Les actifs récents sont sur-représentés parmi les candidats à l'embauche. En 2004, 25 % des nouveaux embauchés – personnes présentes depuis moins d'un an dans leur entreprise – sont des actifs récents, alors qu'ils ne représentent que 8 % de l'emploi total. Ceci est dû au fait que les flux de sortants du système éducatif alimentent chaque année le marché du travail de nouveaux jeunes à la

recherche d'un premier emploi (effet de primo-entrée). La probabilité de sortie de l'emploi est également d'autant plus forte que l'ancienneté dans l'entreprise est faible (effet de précarité). En

effet, les emplois temporaires sont alors plus fréquents, et les entreprises ont aussi tendance à faire porter les ajustements de l'emploi sur les personnes les plus récemment embauchées.

Figure 3 - Part de l'emploi stable des salariés par ancienneté de 1982 à 2002

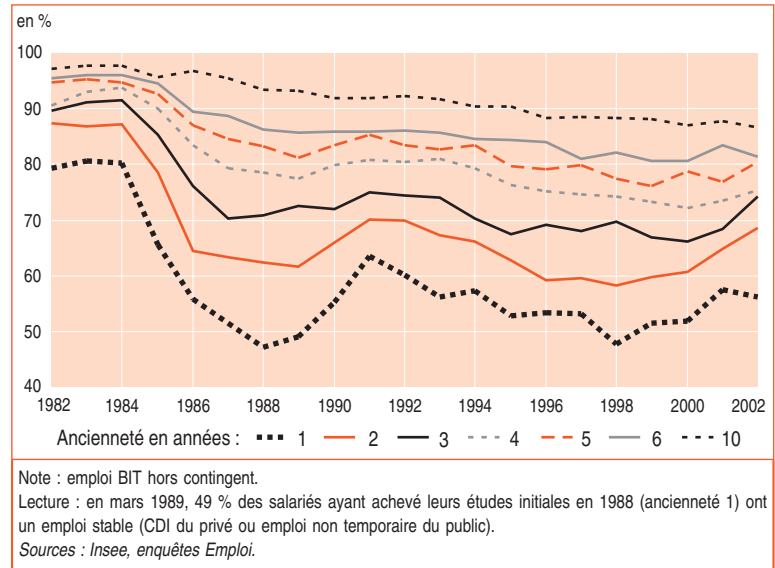
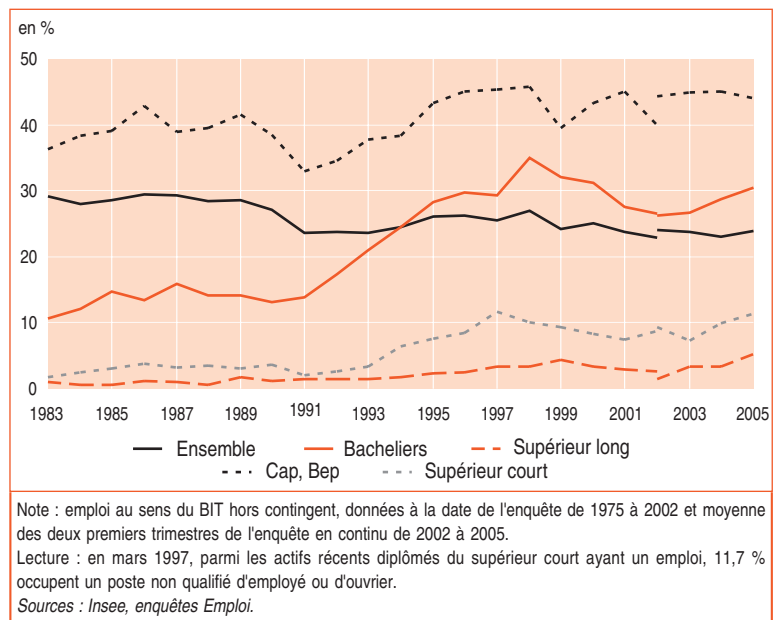


Figure 4 - Part des postes non qualifiés dans l'emploi des actifs récents par niveau de diplôme de 1983 à 2005



Cette sur-représentation des jeunes actifs dans les embauches explique en grande partie les caractéristiques de leurs emplois. En restreignant le champ aux nouveaux embauchés, les écarts entre les actifs récents et ceux qui ont terminé leurs études depuis plus de dix ans sont beaucoup plus faibles qu'en se référant à l'emploi total (figure 6). Ainsi pour les salariés du privé, les embauches se font massivement sur des contrats temporaires quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail, et l'écart entre les actifs récents et les plus anciens pour la part des contrats temporaires n'est en 2004 que de 8 points pour les nouveaux embauchés, contre 24 points pour l'ensemble des salariés du privé. Davantage diplômés, les actifs récents sont moins souvent embauchés sur un poste non qualifié (32 %) que ceux ayant plus de dix ans d'ancienneté sur le marché du travail (38 %). Pour les diplômés

du supérieur, alors qu'ils occupent trois fois plus souvent des postes non qualifiés dans l'ensemble des emplois, la part de l'emploi non qualifié est la même quelle que soit l'ancienneté pour les nouveaux embauchés.

Les jeunes actifs sont au cœur des transformations des normes d'emploi

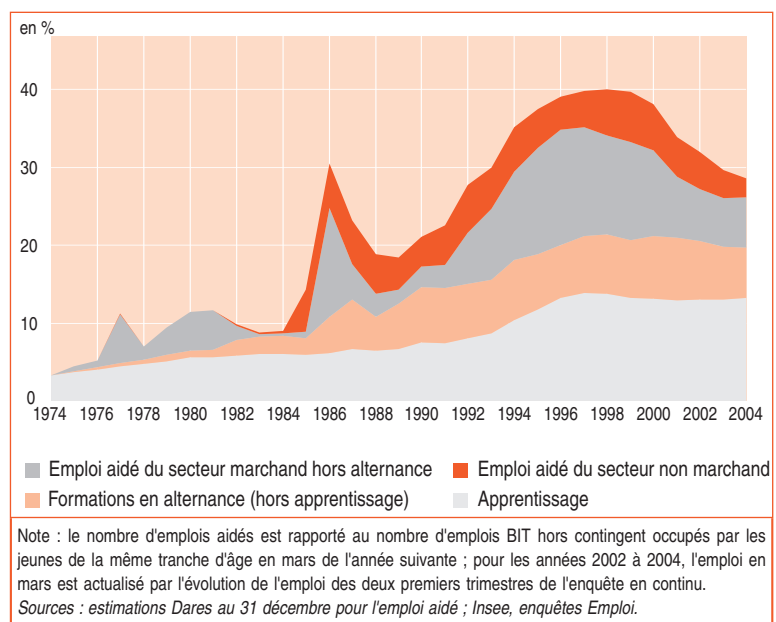
La sur-représentation des jeunes dans les flux d'embauches les place non seulement en première ligne face aux tensions conjoncturelles, mais également au cœur des transformations des « normes » d'emploi. Il s'agit là de considérer le système d'emploi non plus de manière statique, mais de manière dynamique car il se transforme.

Les normes d'emploi peuvent s'apprécier en flux (nouvelles embauches) et en stock (emplois existants). Le CDI à temps plein avec un employeur et un lieu de travail uniques a été – et reste encore largement – une « norme » par rapport à laquelle est défini le « travail atypique ». Or, depuis le début des années quatre-vingt, les embauches ont tendance à prendre de nouvelles formes (CDD, intérim, temps partiel, systèmes multi-employeurs, télétravail, etc.). Dans la mesure où seule une partie de ces emplois est ensuite convertie au modèle traditionnel, ces nouvelles caractéristiques affectent petit à petit le stock d'emplois et sont donc susceptibles de se constituer en norme sur des segments entiers du marché du travail.

La transformation des normes d'emploi s'opère essentiellement via les flux d'embauches, les contrats de travail de personnes déjà en emploi ne pouvant être substantiellement modifiés sans leur accord. C'est particulièrement vrai pour les transformations qui vont dans le sens d'une « flexibilisation » de l'emploi.

La place prépondérante qu'occupent les jeunes dans les flux d'entrées dans les entreprises les met donc en position d'être les vecteurs privilégiés du changement. L'exemple le plus frappant est celui des emplois temporaires. Du fait de leur importance dans les flux d'embauche, les actifs récents ont plus de chances d'occuper ce type d'emploi. Dès lors, deux cas de figure peuvent se présenter : soit ces contrats particuliers sont amenés à être transformés à terme en CDI (utilisation des emplois temporaires comme période d'essai élargie, par exemple), soit les individus sont durablement em-

Figure 5 - Part des contrats aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans de 1974 à 2004



3 *Emploi*

Figure 6 - Caractéristiques des emplois* en 2004, selon l'ancienneté sur le marché du travail depuis la fin des études, dans l'emploi total et pour les nouveaux embauchés

	Ensemble des emplois		Nouveaux embauchés**	
	Actifs récents	Ancienneté de plus de 10 ans sur le marché du travail	Actifs récents	Ancienneté de plus de 10 ans sur le marché du travail
Part des contrats temporaires (salariés du privé) [en %]	31,0	7,0	55,0	47,0
Part de l'emploi non qualifié (emploi total) [en %]	23,0	21,0	32,0	38,0
dont :				
<i>diplômés du supérieur</i>	6,0	2,0	11,0	11,0
<i>bacheliers</i>	28,0	9,0	38,0	27,0
Salaires horaires médians (salariés du privé) [en euros 2004]	7,0	8,6	6,8	7,0
dont :				
<i>diplômés du supérieur long</i>	9,5	15,2	8,9	12,7
<i>diplômés du supérieur court</i>	7,5	11,2	7,0	9,0
<i>bacheliers</i>	6,6	9,4	6,4	7,2
<i>CAP, BEP</i>	6,5	8,3	6,3	7,1
<i>peu diplômés</i>	6,2	7,6	6,0	6,5

* Emploi au sens du BIT, moyenne annuelle 2004.
 ** Nouveaux embauchés : personnes présentes depuis moins d'un an dans leur entreprise (encadré 2).
 Source : Insee, enquête Emploi 2004.

ployés sur des contrats de ce type. Bien sûr, la réalité se situe entre ces deux extrêmes. Du taux de transformation des emplois temporaires en CDI dépend le degré de diffusion de ces formes d'emploi. Or, seulement un quart des intérimaires et un tiers des salariés en CDD en 2001 ont obtenu un CDI un an plus tard (Cancé et Fréchou, 2003).

De fait, contrairement à l'évolution des taux d'emploi (figure 2), la part des emplois stables parmi les salariés ayant dix

ans d'ancienneté sur le marché du travail recule assez régulièrement de 1982 à 2002, passant de 97 % à 87 % et traduisant ainsi une diffusion progressive de ces formes d'emplois temporaires au fil des générations (figure 3). Le même phénomène se retrouve pour le déclassement : les bacheliers, par exemple, occupent de plus en plus souvent un poste non qualifié dix ans après la fin de leurs études ; ainsi, au début des années quatre-vingt, cette situation ne concernait que 5 % des emplois

des personnes sorties de formation initiale dix ans auparavant (donc au début des années soixante-dix), mais au début des années 2000, elle concernait 15 % des emplois des individus de même ancienneté sur le marché du travail (sortants du début des années quatre-vingt-dix). Sur cette période, le niveau de formation des jeunes actifs s'est accru rapidement, alors que la part des emplois non qualifiés dans l'emploi total ne baissait que très légèrement. ■

Pour en savoir plus

Béduwé C., Giret J-F., « Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ? », *Économie et Statistique*, n° 378-379, Insee, 2005.

Bonnal L., Clément D., Mendes S., « L'accès au premier emploi au cours des années 1990 : le cas des apprentis et des lycéens », *Économie et Statistique*, n° 378-379, Insee, 2005.

Cancé R., Fréchou H., « Les contrats courts : source d'instabilités mais aussi tremplin vers l'emploi permanent », *Premières Synthèses*, Dares, n° 14.1, 2003.

Chardon O., « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première*, n° 796, Insee, 2001.

Fondeur Y., Minni C., « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et Statistique*, n° 378-379, Insee, 2005.

Lefresne F., *Les jeunes et l'emploi*, Repères, Éditions La Découverte, n° 365, 2003.

Minni C., Poulet P., « Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 », *Premières Synthèses*, n° 07-1, Dares, février

2003 et *Note d'information*, n° 03-05, DPD, janvier 2003.

Minni C., « Participation des jeunes actifs à l'emploi non qualifié, diplôme et conjoncture », *Le travail non qualifié : permanences et paradoxes*, Éditions La Découverte, 2004.

Bilan formation-emploi, Résultats 1996, *Synthèses*, n° 17, Insee, mars 1998.

L'état de l'École, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Édition 2004.